

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 30 novembre 2022

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT du CANTAL</p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>21</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 15 novembre 2022</p> <p>Date d'affichage : 15 novembre 2022</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-deux le trente du Mois de Novembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Eric TUPHE, Robert PISSAVY, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Eric TUPHE, Annie COUDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER donne pouvoir à Gilles CHABRIER</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : Tarifs location de matériel

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux tarifs à compter du 01/01/2023 pour la location du matériel communal

RF Sous préfecture de Saint Flou
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_156-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 01/01/2023

Associations murataises pour l'ensemble du matériel	Gratuit
Barnums - Muratais	70,00 €
Tente de réception - Muratais	200,00 €
50 chaises et + et tables - Muratais (ensemble livré et récupéré)	165,00 €
moins de 50 chaises et tables - Muratais (à récupérer et redéposer aux ateliers)	20,00 €
Podium 90m2 - Muratais	200,00 €
Podium 48m2 - Muratais	125,00 €
Barnums - Non résidant de la commune	90,00 €
Tente de réception - Non résidant de la commune	250,00 €
moins de 50 chaises et tables - Non résidant de la commune (à récupérer et redéposer aux ateliers)	80,00 €
50 chaises et + et tables - Non résidant de la commune (ensemble livré et récupéré)	250,00 €
Podium 90m2 - Non résidant de la commune	250,00 €
Podium 48m2 - Non résidant de la commune	180,00 €

PRECISE QUE pour la mise en place et démontage des tentes, 2 agents seront mis à disposition par la commune et 2 personnes mises à disposition par le particulier ou l'association extérieure

PRECISE QUE pour la mise en place et démontage des chapiteaux, 2 agents seront mis à disposition par la commune et 4 personnes mises à disposition par le particulier ou l'association extérieure

PRECISE QUE pour tout utilisateur une attestation d'assurance sera demandée ainsi qu'une caution de 150 Euros pour dégradation.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_156-DE